



COMPTES CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire S.A.

SOMMAIRE COMPTES CONSOLIDÉS

États financiers	p. 3
------------------	------

Notes annexes aux états financiers	p. 8
------------------------------------	------

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en millions de francs CFA. De façon générale, les valeurs présentées dans les comptes consolidés et annexes aux comptes consolidés sont arrondies à l'unité. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté. Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions de francs CFA)	NOTES	2022	2021
Produit des activités ordinaires	4.1 - 4.2 - 4.3	88 451	89 697
Achats et charges externes	4.4	(53 531)	(53 833)
Frais de personnel	4.4	(21 279)	(20 136)
Amortissements et provisions	4.4	(8 346)	(9 202)
Autres produits opérationnels	4.4	1 623	268
Autres charges opérationnelles	4.4	(4 111)	(1 634)
Part dans le résultat net des sociétés MEE opérationnelles	4.4	19 052	17 538
Résultat opérationnel	4.2 - 4.3 - 4.4	21 858	22 698
Coût net du financement	6.1	(413)	(112)
Autres produits financiers	6.1	271	18
Autres charges financières	6.1	(1 601)	(1 401)
Résultat financier	6.1	(1 743)	(1 495)
Part dans le résultat net des entreprises associées		(82)	29
Impôts sur les résultats	11	(5 906)	(4 445)
Résultat net consolidé		14 128	16 788
Résultat net consolidé, part du Groupe		14 124	16 780
Intérêts minoritaires		4	8

Résultat par action (en francs CFA) :

8

	2022	2021
Résultat net part du Groupe :		
- de base	250,9	308,4
- dilué	250,9	308,4

BILAN CONSOLIDÉ

(en millions de francs CFA)	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
Actif			
Immobilisations incorporelles	5.1	143	152
Immobilisations corporelles	5.2	66 592	62 320
Titres mis en équivalence	6.2	89 956	86 372
Autres actifs financiers non courants		1 957	1 906
Impôts différés	11.2	1 957	1 742
Actifs non courants		160 605	152 491
Stocks et en-cours	4.5	3 032	1 492
Clients et autres débiteurs	4.6	60 747	57 451
Impôts courants	11.3		6
Autres actifs courants	4.8.1	1 882	2 892
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.4	48 099	58 893
Actifs courants		113 760	120 734
TOTAL ACTIF		274 365	273 225
Passif			
Capital		10 887	10 887
Réserves consolidées		134 906	125 410
Capitaux propres, part du Groupe		145 793	136 297
Intérêts minoritaires		(200)	34
Capitaux propres	8.1	145 593	136 331
Dettes financières non courantes	6.5	452	397
Provisions pour avantages au personnel	10.2	11 838	14 315
Autres provisions non courantes	9	1 781	1 687
Impôts différés	11.2	0	0
Autres passifs non courants	4.8.3	13 982	11 877
Passifs non courants		28 053	28 276
Dettes financières courantes	6.5	12 745	17 101
Fournisseurs et autres créditeurs	4.7	80 980	84 232
Impôts courants	11.3	4 325	5 098
Autres passifs courants	4.8.2	2 669	2 187
Passifs courants		100 720	108 618
TOTAL PASSIF		274 365	273 225

VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

(en millions de francs CFA)	NOTES	2022	2021
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net part du Groupe		14 124	16 780
Part des intérêts minoritaires		4	8
Résultat net consolidé		14 128	16 788
Charges et produits sans effet sur la trésorerie :			
- élimination des amortissements et provisions		9 949	9 092
- élimination de la variation des impôts différés		(879)	(550)
- autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité		(18 970)	(17 567)
- élimination des plus ou moins-values de cession		(1 118)	(42)
Autres retraitements :			
- coût net du financement		413	112
- produits des dividendes reçus		(89)	(7)
- charges d'impôts sur les sociétés		6 784	4 995
- coût financier IFRS 16		1 348	1 169
Dividendes reçus :			
- dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		15 626	13 842
- dividendes reçus des sociétés non consolidées		89	7
Impôts sur les sociétés décaissés		(5 181)	(2 077)
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement :		(5 502)	(7 038)
- dont stocks et en-cours		(54)	(95)
- dont dettes		(4 167)	7 599
- dont créances		(1 281)	(14 542)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		16 598	18 723
Flux d'investissement			
Décaissements liés à des acquisitions :			
- immobilisations corporelles		(9 306)	(8 068)
- immobilisations incorporelles			(31)
- titres et autres immobilisations financières		(719)	(686)
Encaissements liés à des cessions :			
- immobilisations corporelles		1 189	77
- autres immobilisations financières		687	748
Trésorerie acquise sur entrée de périmètre		(865)	
Flux nets de trésorerie sur investissements		(9 015)	(7 959)
Flux de financement			
Décaissements :			
- dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(7 152)	(5 722)
- dividendes versés aux minoritaires nets des impôts de distribution		(2 386)	(2 151)
- remboursements des dettes financières	6.5		(4)
- remboursements dette de loyers IFRS 16		(2 781)	(2 214)
Encaissements :			
- augmentation des dettes financières	6.5	55	48
Intérêts nets décaissés sur emprunts		(413)	(112)
Intérêts nets décaissés sur contrats IFRS 16		(1 345)	(1 121)
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement		(14 021)	(11 277)
Variation de la trésorerie		(6 437)	(513)
Trésorerie à l'ouverture ⁽¹⁾		41 792	42 305
Trésorerie à la clôture ⁽¹⁾		35 354	41 792

(1) Voir Note 7.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Flux nets d'investissements :

Les décaissements liés à des acquisitions d'immobilisations corporelles sont principalement liés à l'achat de tracteurs, de matériel de levage, de manutention et à des installations réalisées sur des constructions.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions de francs CFA)	Capital	Primes	Titres d'auto- contrôle	Juste valeur des actifs financiers Non recyclables	Pertes et gains actuariels	Réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
Capitaux propres au 01/01/2021	10 887	1 854	(19)	55	(5 061)	73 470	81 187	9	81 196
Transactions avec les actionnaires			(12)	(44 535)		39 092	(5 456)	5	(5 451)
Dividendes distribués						(5 443)	(5 443)	(0)	(5 444)
Variations de périmètre						(4)	(4)	4	
Acquisitions / cessions d'actions propres			(12)				(12)		(12)
Autres variations ⁽¹⁾				(44 535)		44 538	3	2	5
Éléments du résultat global				44 331	(546)	16 780	60 565	20	60 586
Résultat de l'exercice						16 780	16 780	8	16 788
Variation des éléments recyclables en résultat									
Variation des éléments non recyclables en résultat									
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités mises en équivalence				44 331			44 331	13	44 344
Pertes et gains actuariels					(546)		(546)	(0)	(546)
Capitaux propres au 31/12/2021	10 887	1 854	(31)	(149)	(5 607)	129 342	136 297	34	136 331
Transactions avec les actionnaires						(6 760)	(6 760)	(275)	(7 035)
Dividendes distribués						(7 165)	(7 165)		(7 165)
Variations de périmètre						54	54		54
Acquisitions / cessions d'actions propres									
Autres variations						351	351	(275)	76
Éléments du résultat global				17	2 116	14 124	16 257	41	16 298
Résultat de l'exercice						14 124	14 124	4	14 128
Variation des éléments recyclables en résultat									
Variation des éléments non recyclables en résultat									
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités mises en équivalence				17			17	37	54
Pertes et gains actuariels					2 116		2 116		2 116
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022	10 887	1 854	(31)	(132)	(3 491)	136 706	145 793	(200)	145 593

(1) Directement lié à la cession de titres non consolidés par African Investment Company.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en millions de francs CFA)	2022	2021
Résultat net consolidé de la période	14 128	16 788
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées		
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées		
Autres variations des éléments recyclables en résultat ultérieurement		
Total des variations des éléments recyclables en résultat net ultérieurement		
Variation de juste valeur des instruments financiers des mises en équivalences ⁽¹⁾	54	44 344
Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres	2 116	(546)
Total des variations des éléments non recyclables en résultat net ultérieurement	2 170	43 798
RÉSULTAT GLOBAL	16 298	60 586
Dont :		
- Part du Groupe	16 254	60 565
- Part des minoritaires	41	20
Dont impôt :		
sur pertes et gains actuariels	(718)	183

(1) Directement lié à la cession de titres non consolidés par African Investment Company.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

Note 1 - Faits marquants	10
Note 2 - Principes comptables généraux.....	10
2.1 - Évolutions normatives.....	10
2.1.1 - Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements appliqués par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2022	10
2.1.2 - Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur	11
2.2 - Recours à des estimations.....	11
Note 3 - Périmètre de consolidation Principes comptables	12
Regroupements d'entreprises.....	12
Comptabilisation des variations de pourcentage d'intérêt de participations consolidées sans perte de contrôle	12
Perte de contrôle.....	12
3.1 - Variations de périmètre	13
3.1.1 - Variations de périmètre 2022.....	13
3.2.2 - Engagements reçus.....	13
Note 4 - Données liées à l'activité	13
4.2 - Informations sur les secteurs opérationnels	14
4.3 - Principales évolutions à périmètre et taux de change constants.....	14
4.4 - Résultat opérationnel	14
* Détails des autres produits et charges opérationnels :	15
4.6.2 - Analyse de la variation de la provision sur créances clients et comptes rattachés	16
4.11 - Contrats de location.....	17
4.11.1 - Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location.....	18
Variation des droits d'utilisation.....	18
Note 5 - Immobilisations corporelles et incorporelles.....	19
5.2 - Immobilisations corporelles.....	20
Note 6 - Structure financière et coûts financiers	21
6.2 - Titres mis en équivalence	22
6.3 - Autres actifs financiers	22
Actifs financiers à la juste valeur.....	23
- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	23
- Actifs à la juste valeur par le compte de résultat	23
Actifs financiers au coût amorti.....	23
Détail des variations de la période	24
6.5.2 - Variation de l'endettement brut	25
Note 7 - Informations relatives aux risques de marché	26
Informations sur les risques	26
Principaux risques concernant le groupe	26
Risque sur les actions cotées.....	26
Risque de liquidité.....	26
Risque de taux.....	26
Risque de crédit.....	26
Risque de devise.....	26
Note 8 - Capitaux propres et résultat par action	27

8.1.1	- Evolution du capital	27
8.1.2	- Dividendes distribués par la société mère	27
8.1.3	- Titres d'autocontrôle.....	27
8.2	- Résultat par action.....	27
Note 9	- Provisions.....	28
	Détail des variations de la période	28
10.2	- Engagement de retraite et avantages assimilés.....	28
	Régimes à prestations définies.....	29
	Régimes à cotisations définies	29
	Composantes de la charge	30
	Hypothèses d'évaluation.....	30
	Sensibilités	31
10.3	- Rémunération des organes d'administration et de direction (Parties liées)	31
Note 11	- Impôts.....	31
	11.1.1 - Analyse de la charge d'impôt.....	32
	11.1.2 - Rationalisation de la charge d'impôt.....	32
11.2	- Impôts différés	32
	11.2.1 - Position au bilan	32
	11.2.2 - Origine des impôts différés actifs et passifs	32
	11.3.2 - Passif	33
Note 13	- Événements postérieurs à la clôture	34
Note 14	- Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux	34
	Montant des honoraires par réseau.....	34
Note 15	- Liste des sociétés consolidées	34

Le groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire est constitué de la société AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire et de ses filiales. La société AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire est contrôlée par le groupe Africa Global Logistics et est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe MSC.

Le siège social de AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) COTE D'IVOIRE S.A. est situé à l'Immeuble AGL – 1 Avenue Christiani – 01 BP 1727 à Abidjan, Côte d'Ivoire.

En date du 20 septembre 2023, le Conseil d'Administration se verra présenter les états financiers consolidés du Groupe, conformément au référentiel IFRS en vigueur au 31 décembre 2021, dans le but de les arrêter.

Note 1 - Faits marquants

Faits marquants de l'exercice 2022

Néant.

Faits marquants de l'exercice 2021

Néant.

Note 2 - Principes comptables généraux

Les comptes consolidés du Groupe au titre des exercices 2021 et 2022 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), en vigueur au 31 décembre 2022.

Les comptes annuels consolidés du groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire sont préparés à partir des comptes consolidés du groupe MSC, dont le cadre référentiel utilisé pour la production des comptes consolidés est celui adopté par l'Union européenne.

Ce référentiel diffère des normes IFRS d'application obligatoire de l'IASB sur le point suivant :

- normes d'application obligatoire selon l'IASB mais non encore adoptées ou d'application postérieure à la clôture selon l'Union européenne.

Cependant, il n'y a pas, à la date d'arrêt des comptes de l'exercice 2022, de norme obligatoire selon l'IASB qui serait d'application au 1er janvier 2022, qui n'aurait pas été adoptée par l'Union européenne. Voir Note 3.1.2 - Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur.

2.1 - Évolutions normatives

2.1.1 - Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements appliqués par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2022

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application selon l'Union européenne : exercices ouverts à Compter du :
Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », à IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels »	28/06/2021	01/01/2022
Améliorations des IFRS – cycle 2018-2020	28/06/2021	01/01/2022

L'application de ces amendements, n'a pas eu d'impacts significatifs sur les comptes au 31 décembre 2022.

2.1.2 - Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2022 ; elles ne sont pas appliquées par le Groupe à date.

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application selon l'IASB : Exercices ouverts à compter du :
Amendements à IFRS 16 « Obligation locative découlant d'une cession-bail »	22/09/2022	01/01/2024

L'IASB a publié des normes et des interprétations, adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2022 dont la date d'application est postérieure au 1er janvier 2023. Ces textes n'ont pas été appliqués par anticipation.

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application selon l'Union européenne : exercices ouverts à Compter du :
Amendements IFRS 17 « 1ère application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives »	08/09/2022	01/01/2023
Amendements IAS 12 « Impôts sur les résultats »	11/08/2022	01/01/2023
Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Informations à fournir sur les méthodes comptables »	02/03/2022	01/01/2023
Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers »	02/03/2022	01/01/2023
IFRS 17 « Contrats d'assurance »	19/11/2021	01/01/2023

2.2 - Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite de procéder à des estimations et de formuler des hypothèses qui concernent l'évaluation de certains montants qui figurent dans les comptes, notamment pour :

- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
- la durée d'amortissement de immobilisations,
- dettes locatives et actifs au titre des droits d'utilisation relatifs aux contrats de locations,
- l'estimation des justes valeurs,
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur,
- le chiffre d'affaires,
- la dépréciation des créances douteuses,
- les impôts différés.

Le Groupe revoit régulièrement ses appréciations en fonction, notamment, de données historiques ou du contexte économique dans lequel il évolue. Par voie de conséquence, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient en être affectés.

Note 3 - Périmètre de consolidation

Principes comptables

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés, qui tant individuellement que collectivement sont non significatives par rapport aux états financiers consolidés, sont exclues du périmètre de consolidation. Leur matérialité est appréciée avant chaque clôture annuelle.

Situation pour l'exercice 2022

Entités contrôlées : dans le cas général, le contrôle exercé par le Groupe se matérialise par la détention de plus de 50% du capital et des droits de vote associés des sociétés concernées. Toutefois dans certaines situations et en vertu des critères énoncés par la norme IFRS 10, le Groupe peut estimer qu'il détient le contrôle d'entités dans lesquelles il détient moins de 50% du capital et des droits de vote associés.

Le Groupe n'a identifié aucun contrôle conjoint de type *joint-ventures* ou *joint-operations* au 31 décembre 2022.

Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique les dispositions de la norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ».

Les dispositions nouvelles apportées par la révision d'IFRS 3 sont les suivantes :

- possibilité offerte au cas par cas pour chaque regroupement d'entreprises d'évaluer les intérêts ne donnant pas le contrôle à la juste valeur et de comptabiliser un *goodwill* « complet » ou de calculer comme antérieurement le *goodwill* sur la seule portion acquise;
- en cas de prise de contrôle par acquisitions successives, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle en contrepartie du résultat;
- les frais d'acquisition sont comptabilisés en résultat ainsi que toute modification au-delà du délai d'affectation des éléments inclus dans le calcul du *goodwill*.

Le *goodwill* est égal à la différence entre :

la somme de :

- la contrepartie transférée, c'est-à-dire le coût d'acquisition hors frais d'acquisition et incluant la juste valeur des compléments de prix éventuels ;
- la juste valeur à la date de prise de contrôle des intérêts ne donnant pas le contrôle dans le cas d'une acquisition partielle pour laquelle l'option du *goodwill* complet est retenue ;
- la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue le cas échéant,

et la somme de :

- la quote-part de la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise à la date de prise de contrôle relative aux intérêts donnant le contrôle (y compris le cas échéant, les intérêts précédemment détenus) ;
- la quote-part relative aux intérêts ne donnant pas le contrôle si l'option du *goodwill* complet est retenue.

A la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments doivent être finalisées dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Une évaluation provisoire est fournie lors des clôtures de comptes intervenant dans ce délai.

Les actifs incorporels sont comptabilisés séparément du *goodwill* s'ils sont identifiables, c'est-à-dire s'ils résultent d'un droit légal ou contractuel, ou s'ils sont séparables des activités de l'entité acquise et qu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs.

Le Groupe apprécie au cas par cas pour chaque acquisition partielle le recours à l'option du *goodwill* complet.

Le Groupe comptabilise les effets des regroupements d'entreprises en « Autres produits (charges) financiers ».

Comptabilisation des variations de pourcentage d'intérêt de participations consolidées sans perte de contrôle

Conformément à IFRS 10§ B96, l'entité comptabilise toute différence entre l'ajustement de la valeur des intérêts ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue directement en capitaux propres part du Groupe.

Perte de contrôle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » § B97 à 99, le Groupe constate en résultat, à la date de la perte de contrôle, l'écart entre :

la somme de :

- la juste valeur de la contrepartie reçue,
- la juste valeur des intérêts éventuellement conservés,

et la valeur comptable de ces éléments.

Le Groupe constate l'effet des pertes de contrôle en « Autres produits (charges) financiers ».

3.1 - Variations de périmètre

3.1.1 - Variations de périmètre 2022

Entrée de périmètre du groupement d'intérêt économique Gemaci (créé en 2019).

3.1.2 - Variations de périmètre 2021

Néant

3.2 - Engagements hors bilan au titre des opérations sur titres

3.2.1 - Engagements donnés

Néant.

3.2.2 - Engagements reçus

Néant.

Note 4 - Données liées à l'activité

4.1 - Chiffre d'affaires

Principes comptables

Les produits des activités ordinaires sont constatés en chiffre d'affaires lorsque l'obligation de prestation promise au contrat est remplie à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable qu'il ne donnera pas lieu à un ajustement significatif à la baisse de ces produits. Le chiffre d'affaires est présenté net des remises accordées.

Les contrats sont analysés conformément à la norme IFRS 15 « Produit des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

	2022	2021
(en millions de francs CFA)		
Prestations de services	77 964	81 686
Produits des activités annexes	7 935	8 011
Ventes de marchandises	2 552	
CHIFFRE D'AFFAIRES	88 451	89 697

Sur le chiffre d'affaires, l'estimation effectuée en Syscohada révisé est conservée en l'absence d'écarts attendus entre le référentiel Syscohada et le référentiel IFRS.

4.2 - Informations sur les secteurs opérationnels

Le Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS S.A. opère exclusivement dans le secteur d'activité « Transport et logistique » via principalement les sociétés AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire S.A. et Abidjan Terminal.

4.3 - Principales évolutions à périmètre et taux de change constants

Aucune évolution de périmètre en 2021 et 2022.

4.4 - Résultat opérationnel

Principes comptables

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les pertes et gains liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations, les pertes sur créances irrécouvrables et d'autres produits et charges de gestion courante.

Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Pertes et gains de change » et présentés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales.

Les pertes et gains sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture, sont enregistrés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales.

Le Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire réalise l'essentiel de son activité en francs CFA et est peu exposé aux

	2022	2021
(en millions de francs CFA)		
Chiffre d'affaires	88 451	89 697
Achats et charges externes :	(53 531)	(53 833)
- Achats et charges externes	(49 038)	(48 868)
- Locations et charges locatives ⁽¹⁾	(4 493)	(4 965)
Frais de personnel	(21 279)	(20 136)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(8 346)	(9 202)
Autres produits opérationnels ^(*)	1 623	268
Autres charges opérationnelles ^(*)	(4 111)	(1 634)
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence opérationnelles	19 052	17 538
RESULTAT OPERATIONNEL	21 858	22 698

(1) Il s'agit des locations exclues du champ d'application d'IFRS 16.

*** Détails des autres produits et charges opérationnels :**

(en millions de francs CFA)	2022			2021		
	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles
Plus-values (moins-values) sur cessions d'immobilisations	1 164	1 262	(98)	42	77	(34)
Pertes sur créances irrécouvrables	(1 788)	0	(1 788)	(238)	0	(238)
Charges liées aux reprises de provisions pour risques et charges opérationnels	(1 401)	0	(1 401)	(906)	0	(906)
Autres	(463)	361	(824)	(265)	191	(456)
Autres produits et charges opérationnels	(2 488)	1 623	(4 111)	(1 366)	268	(1 634)

4.5 - Stocks et en-cours**Principes comptables**

Les stocks sont inscrits au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais directement attribuables.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

Les stocks de AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire sont constitués essentiellement de palettes et de fournitures de

(en millions de francs CFA)	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Matières premières, fournitures et autres	3 868	(836)	3 033	2 196	(703)	1 492
TOTAL	3 868	(826)	3 033	2 196	(703)	1 492

4.6 - Clients et autres débiteurs**Principes comptables**

Les créances clients et autres débiteurs sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

A chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Le Groupe évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues associées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Pour évaluer la dotation aux provisions pour pertes de crédit attendues sur ses actifs financiers à l'origine, le Groupe prend en compte la probabilité de défaut à la date de la comptabilisation initiale. Par la suite, les provisions pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers sont réévaluées en fonction de l'évolution du risque de crédit de l'actif au cours de chaque exercice.

Pour évaluer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit, le Groupe compare le risque de défaut sur l'actif à la date de clôture avec le risque de crédit à la date de la comptabilisation initiale en s'appuyant sur des événements et des informations prospectives raisonnables, des cotations de crédit si disponibles, changements défavorables importants, réels ou prévus, dans la conjoncture économique, financière ou commerciale qui devraient entraîner une modification importante de la capacité de l'emprunteur de s'acquitter de ses obligations. La notion de défaut et la politique de dépréciation à 100% sont définies de façon spécifique au sein de chaque entité opérationnelle.

Les créances cédées à des tiers, par le biais de contrats de mobilisation de créances commerciales sont maintenues dans le poste « clients » lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est conservé par le Groupe, les emprunts et dettes financières étant majorés à due concurrence.

(en millions de francs CFA)	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	50 058	(2 311)	47 747	49 153	(3 793)	45 360
Créances sociales et fiscales d'exploitation	1 437	0	1 437	2 718	0	2 718
Autres créances d'exploitation	11 421	(1 297)	10 124	10 607	(1 233)	9 374
TOTAL	62 916	(3 608)	59 309	62 477	(5 026)	57 451

4.6.1 - Balance âgée des créances échues non provisionnées à la clôture

31 décembre 2022 (en millions de francs CFA)	Total	Non Echues	Echues	0 à 6 mois	6 à 12 mois	>12 mois
Créances clients nettes	47 747	20 095	27 652	22 197	2 849	2 606

Au 31 décembre 2021 (en millions de francs CFA)	Total	Non Echues	Echues	0 à 6 mois	6 à 12 mois	>12 mois
Créances clients nettes	45 360	22 465	22 894	16 962	2 779	3 153

Le Groupe évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues associées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Pour évaluer la dotation aux provisions pour pertes de crédit attendues sur ses actifs financiers à l'origine, le Groupe prend en compte la probabilité de défaut à la date de la comptabilisation initiale. Par la suite, les provisions pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers sont réévaluées en fonction de l'évolution du risque de crédit de l'actif au cours de chaque exercice.

4.6.2 - Analyse de la variation de la provision sur créances clients et comptes rattachés

(en millions de francs CFA)	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2022
Provisions clients et comptes rattachés	(3 793)	(695)	2 177	0	0	0	(2 311)

4.6.3 - Analyse en compte de résultat des provisions et des charges sur créances clients

(en millions de francs CFA)	2022	2021
Dotations aux provisions	(695)	(995)
Reprises de provisions	2 177	950

4.7 - Fournisseurs et autres créditeurs

(en millions de francs CFA)	Au 31/12/2021	Variations nettes	31/12/2022
Dettes fournisseurs	37 793	(7 498)	30 295
Dettes sociales et fiscales d'exploitation	3 464	(159)	3 305
Clients créditeurs	22 848	3 559	26 407
Comptes courants - passif à moins d'un an	2	134	136
Autres dettes d'exploitation ⁽¹⁾	20 124	713	20 837
TOTAL	84 232	(3 252)	80 980

(1) Correspond principalement aux autres dettes d'exploitation de AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire pour un montant de 19 743 millions de francs CFA au 31 décembre 2022 contre 20 356 millions de francs CFA au 31 décembre 2021.

4.8 - Autres actifs et passifs

Principes comptables

Les autres passifs non courants comprennent les paiements de loyers futurs à plus d'un an actualisés (voir note 5.11 – Contrats de location).

4.8.1 - Autres actifs courants

(en millions de francs CFA)	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Charges constatées d'avance	1 882	0	1 882	2 892	0	2 892
TOTAL	1 882	0	1 882	2 892	0	2 892

4.8.2 - Autres passifs courants

(en millions de francs CFA)	31/12/2021	Variations de périmètre	Variations nettes	Autres mouvements	31/12/2022
Dettes de loyers IFRS 16	2 187	0	(1 387)	1 869	2 669
TOTAL	2 187	0	(1 387)	1 869	2 669

4.8.3 - Autres passifs non courants

(en millions de francs CFA)	31/12/2021	Variations de périmètre	Variations nettes	Autres mouvements	31/12/2022
Dettes de loyers IFRS 16	11 877	0	1 755	350	13 982
TOTAL	11 877	0	1 755	350	13 982

4.9 - Engagements hors bilan au titre des activités opérationnelles**4.9.1 - Engagements donnés**

Au 31 décembre 2022 (en millions de francs CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions sur douanes ⁽¹⁾	17 122	17 000	0	122

Au 31 décembre 2021 (en millions de francs CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions sur douanes ⁽¹⁾	17 122	17 000	0	122

(1) Les cautions sur douane sont accordées aux autorités douanières de certains pays dans le cadre normal de l'activité, de transport principalement, afin de permettre le paiement différé des en-cours douaniers comptabilisés dans les présents états financiers.

4.9.2 - Engagements reçus

Au 31 décembre 2022 (en millions de francs CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Au titre des activités opérationnelles	30	30	0	0

Au 31 décembre 2021 (en millions de francs CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Au titre des activités opérationnelles	30	30	0	0

4.10 - Engagements de location en tant que bailleur

Néant.

4.11 - Contrats de location**Principes comptables**

À compter du 1er janvier 2019 et en application de la norme comptable IFRS 16, la comptabilisation des contrats de location immobilières ainsi que des contrats de concessions pour lesquels le Groupe est preneur aboutit, à la date de prise d'effet de chaque contrat de location, à l'enregistrement au bilan d'un montant d'une dette locative correspondant aux paiements de loyers futurs actualisés, ainsi qu'en contrepartie d'un actif au titre du droit d'utilisation relatif à ce contrat de location.

Les achats et ventes de droits d'accès et de droits d'utilisation de licences de propriété intellectuelle sont exclus du champ d'application de la norme IFRS 16, étant en règle générale des contrats de prestations de services dont les redevances

contractuelles sont comptabilisées en charges opérationnelles de période.

L'appréciation de la durée de location et l'estimation du taux marginal d'emprunt du preneur sont déterminées à la date de prise d'effet de chaque contrat de location.

Le Groupe a opté pour une application de la norme IFRS 16 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, sans retraitement des périodes comparatives.

La détermination du montant des dettes locatives au 1er janvier 2019 a été réalisée par :

- l'analyse des contrats de location simple, dont les obligations contractuelles étaient jusqu'au 31 décembre 2018 présentées en engagements hors bilan (se reporter à la note 5.10.1 « Engagements de location » de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019) ;

- l'appréciation de la durée de location correspondant au temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, en tenant compte de toute option de renouvellement que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer et de toute option de résiliation que le Groupe a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

- l'estimation du taux d'emprunt marginal au 1er janvier 2019 de chaque contrat, en tenant compte de leur durée de location résiduelle à cette date, ainsi que de leur durée, afin de refléter le profil des paiements des contrats de location.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, le montant de la dette est :

- augmenté par l'effet de désactualisation (charges d'intérêts sur obligations locatives) ;
- diminué par les paiements de loyers effectués ;
- réévalué en cas de modification du contrat de location.

Les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location sont comptabilisés au coût à la date de prise d'effet du contrat. Le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation comprend :

- le montant de la dette locative associée ;
- les coûts directs initiaux (frais marginaux d'obtention du contrat de location) ;
- les paiements effectués avant le début du contrat déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus ;
- les coûts de démantèlement et de remise en état (comptabilisés et évalués selon la norme IAS 37) ;

La durée d'amortissement utilisée est la durée de location.

Au bilan consolidé, les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location sont présentés au sein des immobilisations corporelles ou des autres immobilisations incorporelles selon l'actif qu'ils visent. Les dettes de loyers sont inscrites en autres passifs courants ou non courants selon leur maturité. Elles ne sont pas incluses dans l'endettement financier du Groupe.

4.11.1 - Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

Au 31 décembre 2022, le montant des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location s'établit à 15 801 millions de francs CFA (13 679 millions de francs CFA au 31 décembre 2021) après déduction des amortissements cumulés et pertes de valeurs pour 8 938 millions de francs CFA au 31 décembre 2022. Ces droits d'utilisation concernent les contrats de location immobilière.

(en millions de francs CFA)	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Droit d'utilisation des actifs corporels	24 739	(8 938)	15 801	20 648	(6 969)	13 679
TOTAL	24 739	(8 938)	15 801	20 648	(6 969)	13 679

Variation des droits d'utilisation

Valeurs nettes (en millions de francs CFA)	Au 31/12/2021	Acquisitions brutes	Cessions VNC	Dotations nettes	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2022
Droit d'utilisation des actifs corporels	13 679	5 214	(8)	(3 247)	0	0	163	15 801
Valeurs nettes	13 679	5 214	(8)	(3 247)	0	0	163	15 801

Maturité de la dette de loyers

Au 31 décembre 2022 (en millions de francs CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dette relative à des locations d'actifs corporels	15 997	2 015	5 660	8 322
Total dette de loyers	15 997	2 015	5 660	8 322

Au 31 décembre 2021 (en millions de francs CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dette relative à des locations d'actifs corporels	14 064	2 187	3 179	8 698
Total dette de loyers	14 064	2 187	3 179	8 698

4.11.2 - Charge sur obligations locatives

La charge sur obligations locatives enregistrée au compte de résultat s'élevé à 4 493 millions de francs CFA sur l'exercice 2022 contre 3 662 millions de francs CFA au 31 décembre 2021.

Note 5 - Immobilisations corporelles et incorporelles

5.1 - Immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des licences, des logiciels informatiques, des droits d'exploitation, des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations incorporelles sont les suivantes :

- Logiciels et licences informatiques : de 1 à 5 ans.

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet,
- l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée,
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Les frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés à compter de la mise à disposition du produit.

Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée probable d'utilisation,
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, location ou de toute autre forme de commercialisation.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux qui sont encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phase de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

(en millions de francs CFA)	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Droits d'exploitation, brevets, frais de développement	802	(783)	18	909	(881)	28
Autres ⁽¹⁾	124	-	124	124	-	124
TOTAL	926	(783)	143	1 033	(881)	152

Évolution de la position nette en 2022

Valeurs nettes (en millions de francs CFA)	Au 31/12/2021	Acquisitions brutes	Cessions VNC	Dotations nettes	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	31/ 12/2022
Droits d'exploitation, brevets, frais de développement	28			(10)				18
Autres ⁽¹⁾	124						0	124
VALEURS NETTES	152			(10)			0	143

(1) Dont 79,5 millions de francs CFA chez la société Togolaise de Consignation Maritime pour les deux périodes présentées et 21 millions de francs CFA chez la société Socopao Côte d'Ivoire pour les deux périodes présentées.

5.2 - Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Constructions et agencements	8 à 33 ans
- Installations techniques, matériels et outillages	3 à 13 ans
- Autres immobilisations corporelles	3 à 15 ans

Les durées d'amortissement sont revues périodiquement pour vérifier leur pertinence.

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien. Dans le cas d'une acquisition, le bien est amorti sur sa durée résiduelle d'utilisation déterminée à compter de la date d'acquisition.

Conformément à IAS 40, immeubles de placement, un seul bien a été classé sous cette catégorie et la méthode d'évaluation de celui-ci est conforme à IAS 16, soit selon la méthode du coût amorti et non la méthode d'évaluation à la juste valeur par résultat.

Contrats de location

Voir note 5.11 - Contrats de Location.

	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
(en millions de francs CFA)						
Terrains et agencements	520	0	520	520	0	520
Immeubles de placement	5 494	(5 120)	375	5 944	(5 535)	409
Constructions et aménagements	65 627	(33 084)	32 543	61 510	(30 742)	30 768
Installations techniques, matériels	31 721	(27 973)	3 748	34 238	(29 674)	4 564
Droits d'usages des actifs (IFRS 16)	24 739	(8 938)	15 801	20 648	(6 969)	13 679
Autres	34 231	(29 402)	4 829	32 601	(27 958)	4 643
Immobilisations en-cours	1 398	0	1 398	595	0	595
Avances, acomptes	7 377	0	7 377	7 142	0	7 142
TOTAL	171 108	(104 516)	66 592	163 199	(100 879)	62 320

Évolution de la position nette en 2022

Valeurs nettes (en millions de francs CFA)	Au 31/12/2021	Acquisitions brutes	Cessions VNC	Dotations nettes	Autres mouvements (1)	Au 31/12/2022
Terrains et agencements	520		0	0		520
Immeubles de placements	409	0	0	(34)	0	375
Constructions et aménagements	30 768	2 863	(40)	(2 656)	1 608	32 543
Installations techniques, matériels	4 564	634	(20)	(1 516)	86	3 748
Droits d'usages des actifs (IFRS 16)	13 679	5 214	(8)	(3 247)	163	15 801
Autres (1)	4 643	2 368	(30)	(2 216)	64	4 829
Immobilisations en-cours	595	1 380	0	0	(577)	1 398
Avances, acomptes	7 142	2 567	0	0	(2332)	7 377
VALEURS NETTES	62 320	15 026	(98)	(9 669)	(988)	66 592

(1) Concerne principalement AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire pour 4 829 millions de francs CFA en valeur nette au 31 décembre 2022 et 4 642 millions de francs CFA au 31 décembre 2021.

Note 6 - Structure financière et coûts financiers**6.1 - Résultat Financier****Principes comptables**

Le coût net du financement comprend les charges d'intérêt sur la dette, les intérêts perçus sur placement de trésorerie et le cas échéant, les variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture, et ayant pour sous-jacent des éléments de l'endettement net du Groupe.

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, les dépréciations d'actifs financiers, les pertes et gains liés aux acquisitions et cessions des titres, l'effet de la mise à la juste valeur lors des prises ou des pertes de contrôle, le résultat de change concernant les transactions financières, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations des provisions financières et le cas échéant, les variations de valeur des autres produits dérivés relatifs aux transactions financières.

Opérations en monnaie étrangère

Les pertes et gains de change découlant de la conversion au cours de change de clôture des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont reconnus en « Autres produits et charges financiers » pour les transactions financières, à l'exception des écarts de conversion concernant les financements des investissements nets dans certaines filiales étrangères qui sont comptabilisés en capitaux propres dans le poste « Écarts de conversion » jusqu'à la date de cession de la participation.

Les pertes et gains sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture, sont enregistrés en résultat financier pour les transactions financières.

	2022	2021
(en millions de francs CFA)		
Coût net du financement	(413)	(112)
- Charges d'intérêts	(709)	(814)
- Revenus des créances financières	296	702
Autres produits financiers (*)	271	18
Autres charges financières (*)	(1 601)	(1 401)
RÉSULTAT FINANCIER	(1 743)	(1 495)

*** Détails des autres produits et charges financiers :**

(en millions de francs CFA)	2022			2021		
	Total	Produits financiers	Charges financières	Total	Produits financiers	Charges financières
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾	89	89	0	7	7	0
Effet des variations de périmètre de consolidation ⁽²⁾	0	73	(54)	0	0	0
Variations des provisions financières ⁽³⁾	(198)	0	(198)	(221)	11	(233)
Charges d'intérêts sur dette de loyers IFRS 16 ⁽⁴⁾	(1 349)	0	(1 349)	(1 169)	0	(1 169)
Autres		109				
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(1 383)	18	(1 601)	(1 383)	18	(1 401)

(1) Correspond principalement aux produits de dividendes reçus par AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire de la Société SCI des Entrepôts Coton (85 millions de francs CFA en 2022) et de la société AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Burkina Faso (7 millions de francs CFA en 2021).

(2) Correspond à la plus-value de cession constatée suite à la dilution de la participation de Bolloré Transport Logistics Côte d'Ivoire chez Grimaldi Côte d'Ivoire

(3) Correspond à la part financière des dotations aux provisions pour avantages au personnel.

(4) Dont -1 349 millions de francs CFA pour AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire en décembre 2022 contre -1 158 millions de francs CFA en décembre 2021 et -11 millions de francs CFA pour la Société d'Exploitation du Parc à Bois d'Abidjan - SEPBA en décembre 2021.

6.2 - Titres mis en équivalence

Principes comptables

Les sociétés mises en équivalence comprennent les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une influence notable et les partenariats de type *joint-ventures*. À des fins de clarification de l'information financière fournie suite à l'application des normes IFRS 10 « États financiers consolidés » et IFRS 11 « Partenariats », le Groupe a choisi de présenter en résultat opérationnel, dans la rubrique « Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence opérationnelles », les quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence dont l'activité est en lien avec les activités opérationnelles du Groupe. Les quote-part de résultat des sociétés relevant de ses activités de holding financière sont présentées dans la rubrique « Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles ».

Les prises de participation dans les sociétés associées et les joint-ventures sont comptabilisées selon IAS 28 révisée à compter de l'acquisition de l'influence notable ou de la prise de contrôle conjoint. Toute différence entre le coût de la participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs et passifs de la société est comptabilisée en *goodwill*. Le *goodwill* ainsi déterminé est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Un test de dépréciation est effectué dès qu'un indice objectif de perte de valeur est identifié, comme une baisse importante du cours de bourse de la participation, l'anticipation d'une baisse notable des flux de trésorerie futurs, ou toute information indiquant de probables effets négatifs significatifs sur les résultats de l'entité.

La valeur d'utilité des participations est calculée à partir d'une analyse multicritère intégrant la valeur boursière pour les titres cotés, des flux de trésorerie futurs actualisés, des comparables boursiers. Ces méthodes sont confrontées aux objectifs de cours déterminés par les analystes financiers pour les titres cotés.

Les dépréciations sont constatées, le cas échéant, en résultat dans la rubrique « Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence opérationnelles » ou « Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles » selon leur classification.

En cas de prise d'influence notable ou de contrôle conjoint par achats successifs de titres, à défaut de précision dans la norme IAS 28 révisée, le Groupe a choisi de retenir la méthode du coût.

Selon cette méthode, le goodwill comptabilisé correspond à la somme des *goodwill* de chacun des lots successivement acquis. Le *goodwill* est calculé à chaque acquisition, par différence entre le prix payé et la quote-part de juste valeur de l'actif net identifiable acquis. Le coût des lots acquis avant la prise d'influence notable ou de contrôle conjoint n'est pas réévalué à la juste valeur à date d'opération.

Le Groupe estime être solidaire des pertes éventuelles réalisées par les entités mises en équivalence même si leur montant excède l'investissement initial. Les quotes-parts de pertes réalisées au cours de l'exercice sont comptabilisées dans la rubrique « Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence », une provision est comptabilisée au passif en provisions pour risques pour la quote-part de pertes accumulées excédant l'investissement d'origine.

(en millions de francs CFA)

Au 31 décembre 2021	86 372
Quote-part de résultat	18 970
Dividendes distribués ⁽¹⁾	(15 626)
Réévaluations des titres	217
Autres mouvements	23
Au 31 décembre 2022	89 956

(1) Au 31 décembre 2022, correspond aux dividendes distribués par la société Abidjan Terminal pour 14 464 millions de francs CFA.

6.3 - Autres actifs financiers

Principes comptables

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur qui correspond généralement au coût d'acquisition majoré des coûts de transaction directement attribuables. Par la suite, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti selon la catégorie d'actifs à laquelle ils appartiennent.

A partir du 1er janvier 2018, les actifs financiers sont classés dans les catégories « actifs financiers à la juste-valeur par capitaux propres », « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers au coût amorti ».

Ce classement dépend du modèle économique de gestion des actifs financiers par l'entité et des conditions contractuelles permettant de déterminer si les flux de trésorerie sont seulement le paiement du principal et des intérêts (SPPI). Les actifs financiers comprenant un dérivé incorporé sont considérés dans leur intégralité pour déterminer si leurs flux de trésorerie sont SPPI.

Les actifs financiers non courant intègrent la part à plus d'un an des actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur ou au coût amorti.

Les actifs financiers courants comprennent les clients et autres débiteurs, la trésorerie et équivalents de trésorerie, et la part à moins d'un an des actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur ou au coût amorti.

Actifs financiers à la juste valeur

Ces actifs comprennent les actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres, les instruments financiers dérivés dont la valeur est positive et dont le sous-jacent est financier, et d'autres actifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat.

L'essentiel de ces actifs financiers sont négociés activement sur les marchés financiers organisés, leur juste valeur étant déterminée par référence aux prix de marché publiés à la date de clôture. Pour les actifs financiers pour lesquels il n'y a pas de prix de marché publié sur un marché actif, la juste valeur fait l'objet d'une estimation. La juste valeur des titres non cotés est déterminée sur la base de l'actif net réévalué et, le cas échéant, par transparence de la valeur d'actifs sous-jacents. Le groupe évalue en dernier ressort les actifs financiers au coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle, lorsqu'aucune estimation fiable de leur juste valeur ne peut être faite par une technique d'évaluation et en l'absence de marché actif.

- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres comprennent :

- les participations non consolidées qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et pour lesquels le Groupe a fait le choix irrévocable de les classer en juste valeur par le biais des autres éléments non recyclables du résultat global. Les gains et pertes latents sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments non recyclables du résultat global sont enregistrés en autres charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu, encaissé ou sorti du bilan d'une autre manière, date à laquelle le gain ou la perte cumulé, enregistré jusqu'alors en autres charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres, est transféré en réserves de consolidation et n'est pas reclassé dans le compte de résultat. Les dividendes et les intérêts reçus des participations non consolidées sont comptabilisés dans le compte de résultat.

- les instruments de dette dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement le remboursement du montant nominal et le paiement des intérêts sur le montant nominal restant dû et, dont l'intention de gestion du groupe est la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente de ces actifs financiers. Les gains et pertes latents sur ces actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsque l'actif financier est vendu, encaissé ou sorti du bilan d'une autre manière ou lorsqu'il existe des indications objectives que l'actif financier a perdu tout ou partie de sa valeur, le gain ou la perte cumulé, enregistré jusqu'alors en autres charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres, est transféré dans le compte de résultat en autres charges et produits financiers.

- Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les autres actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent principalement des actifs détenus à des fins de transaction que le Groupe a l'intention de revendre dans un terme proche (valeur mobilière de placement notamment) et d'autres actifs financiers ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers, dont les instruments financiers dérivés. Les gains et pertes latents sur ces actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent les instruments de dette dont l'intention de gestion du groupe est de collecter les flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement au remboursement du montant nominal et le paiement des intérêts sur le montant nominal restant dû. Il s'agit notamment de créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, d'autres prêts, créances et obligations.

Les placements (dépôts à terme, comptes courants rémunérés et BMTN) ne satisfaisant pas aux critères de classement en équivalent de trésorerie au regard des dispositions de la norme IAS 7 ainsi que les OPCVM monétaires ne satisfaisant pas aux spécifications de la position AMF n°2011-13 sont classés en actifs financiers au coût amorti dans les actifs financiers courants.

A chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du « taux d'intérêt effectif ».

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

(en millions de francs CFA)	Au 31/12/2022				
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	dont non courant	dont courant
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			642	642	0
Actifs financiers au coût amorti	1 425	(110)	1 315	1 315	0
TOTAL			1 957	1 957	0

(en millions de francs CFA)	Au 31/12/2021				
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	dont non courant	dont courant
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			625	625	0
Actifs financiers au coût amorti	1 390	(110)	1 280	1 280	0
TOTAL			1 906	1 906	0

Détail des variations de la période

(en millions de francs CFA)	Au 31/12/2021 Valeur nette	Acquisitions	Cessions	Variation juste valeur	Autres mouvements	Au 31/12/2022 Valeur nette
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	625	0	0	17	0	642
Actifs financiers au coût amorti	1 280	719	(741)	0	56	1 315
TOTAL	1 906	719	(741)	17	56	1 957

6.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » se compose des fonds de caisse, des soldes bancaires.

Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation, dont l'une des contreparties n'est pas consolidée au sein du périmètre de consolidation du Groupe mais dans un ensemble plus grand. Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à optimiser leur trésorerie. Ces opérations courantes de trésorerie, réalisées à des conditions de marché, sont par nature des crédits de substitution.

(en millions de francs CFA)	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	11 527	0	11 482	11 482	0	11 482
Conventions de trésorerie - actif	36 572	0	36 572	47 411	0	47 411
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>48 099</i>	<i>0</i>	<i>48 099</i>	<i>58 893</i>	<i>0</i>	<i>58 893</i>
Concours bancaires courants	(12 745)	0	(12 745)	(17 101)	0	(17 101)
TRÉSORERIE NETTE	35 354	0	35 354	41 792	0	41 792

6.5 - Endettement financier

Principes comptables

La définition de l'endettement financier net du Groupe respecte la recommandation n°2020-01 du 6 mars 2020, de l'Autorité des Normes Comptables, relative aux entreprises sous référentiel comptable international, étant précisé que :

- tous les instruments financiers dérivés ayant pour sous-jacent un élément de l'endettement net sont inclus dans l'endettement net,
- certains actifs financiers spécifiques affectés au remboursement de la dette sont inclus dans l'endettement net,
- les dettes sur rachats d'intérêts minoritaires et compléments de prix sont exclues de l'endettement net.

Les emprunts et autres dettes financières similaires sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers de transaction sont maintenus en juste valeur avec une contrepartie en compte de résultat.

6.5.1 - Endettement financier net

(en millions de francs CFA)	Au 31/12/2022	dont courant	dont non courant	Au 31/12/2021	dont courant	dont non courant
Autres emprunts et dettes assimilées ^{(1) (2)}	13 197	12 745	452	17 498	17 101	397
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	13 197	12 745	452	17 498	17 101	397
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽³⁾	(48 099)	(48 099)	0	(58 893)	(58 893)	0
ENDETTEMENT FINANCIER NET	(34 902)	(35 354)	452	(41 394)	(41 792)	397

(1) Le montant en non courant correspond à la part à plus d'un an des dépôts et cautionnements reçus.

(2) Le montant en courant correspond principalement aux concours bancaires;

(3) Trésorerie et équivalents de trésorerie - voir note 7.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie.

6.5.2 - Variation de l'endettement brut

(en millions de francs CFA)	Au 31/12/2021	Souscription d'emprunts	Remboursement d'emprunts	Autres variations cash ⁽¹⁾	variation non cash Variation de périmètre	Autres mouvements	Au 31/12/2022
Autres emprunts et dettes assimilées	17 498	0	0	(5 185)	884	0	13 197
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	17 498	0	0	(5 185)	884	0	13 197

(1) Comprend la variation des concours bancaires courants et des conventions de trésorerie - passifs compris dans la trésorerie nette (voir note 7.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie).

Principales caractéristiques des éléments de l'endettement financier**Endettement financier détaillé par devise**

Au 31 décembre 2022			
(en millions de francs CFA)	Total	Euros	Francs CFA
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	13 197	0	13 197
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT HORS DÉRIVÉS	13 197	0	13 197

Au 31 décembre 2021			
(en millions de francs CFA)	Total	Euros	Francs CFA
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	17 498	0	17 498
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT HORS DÉRIVÉS	17 498	0	17 498

Endettement financier détaillé selon le taux (montants avant couverture)

(en millions de francs CFA)	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable
Autres emprunts et dettes assimilées	13 197	452	12 745	17 498	397	17 101
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT HORS DÉRIVÉS	13 197	452	12 745	17 498	397	17 101

6.5.3 - Échéancier des dettes

Au 31 décembre 2022				
(en millions de francs CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts et dettes assimilées	13 197	12 745	378	74
Total dettes financières	13 197	12 745	378	74

Dettes des passifs courants				
	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créditeurs	80 980	80 980	0	0
Impôts courants	4 325	4 325	0	0

Au 31 décembre 2021				
(en millions de francs CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts et dettes assimilées	17 498	17 101	323	74
Total dettes financières	17 498	17 101	323	74

Dettes des passifs courants				
	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créditeurs	84 232	84 232	0	0
Impôts courants	5 098	5 098	0	0

6.6 - Engagements hors bilan au titre du financement

6.6.1 - Engagements donnés

Au 31 décembre 2022 (en millions de francs CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions et garanties financières	3 358	551	1 803	1 004

Au 31 décembre 2021 (en millions de francs CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions et garanties financières	3 321	611	1 705	1 004

6.6.2 - Engagements reçus

Néant.

Note 7 - Informations relatives aux risques de marché

Informations sur les risques

Suivi et gestion de la dette et des instruments financiers

Les Directions de la Trésorerie et du Contrôle de gestion du Groupe organisent et supervisent la remontée des informations et des indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Toute contrepartie bancaire, intervenant dans le cadre d'opérations de couverture de change, de gestion de taux d'intérêt ou de placement de trésorerie, doit avoir obtenu l'aval de la Direction Financière.

Principaux risques concernant le groupe

Risque sur les actions côtées

Le Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire n'est pas exposé à la variation des cours de Bourse du fait de son portefeuille de titres de participation.

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2022, le Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire présente un désendettement financier net de 34 902 millions de francs CFA (41 394 millions de francs CFA au 31 décembre 2021). Le groupe Bolloré Transports & Logistics Côte d'Ivoire dispose de comptes courants avec Bolloré Africa Logistics qui peuvent, le cas échéant, couvrir ses besoins de liquidité.

Risque de taux

Le Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire S.A. n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de taux au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2022, le Groupe fait apparaître un désendettement net de 34 902 millions de francs CFA, principalement du fait du compte courant à taux variable avec Bolloré Africa Logistics.

Sensibilité : si les taux varient uniformément de +1 % l'impact annuel sur les produits financiers net serait de 349 millions de francs CFA.

Risque de crédit

Le Groupe évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues associées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Pour évaluer la dotation aux provisions pour pertes de crédit attendues sur ses actifs financiers à l'origine, le Groupe prend en compte la probabilité de défaut à la date de la comptabilisation initiale. Par la suite, les provisions pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers sont réévaluées en fonction de l'évolution du risque de crédit de l'actif au cours de chaque exercice.

Risque de devise

Le chiffre d'affaires réalisé en zone CFA limite de fait l'exposition du Groupe au risque de change.

Note 8 - Capitaux propres et résultat par action

8.1 - Capitaux propres

Principes comptables

Les titres de la société consolidante détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de ces titres sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Au 31 décembre 2022, le capital social de AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire S.A. s'élève à 10 887 millions de francs CFA, divisé en 54 435 300 actions ordinaires d'un nominal de 200 francs CFA chacune et entièrement libérées.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 54 418 250 actions et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et dilutives s'est élevé à 54 418 250 actions.

8.1.1 - Evolution du capital

Aucune évolution du capital de la société mère n'a été constatée au cours de l'exercice 2022.

Les événements affectants ou pouvant affecter le capital social de AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire S.A. sont soumis à l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Groupe suit en particulier l'évolution du ratio endettement net / capitaux propres totaux.

L'endettement net utilisé est présenté en note 7.5 - Endettement financier.

Les capitaux propres utilisés sont ceux présentés dans le tableau de variation des capitaux propres des états financiers.

8.1.2 - Dividendes distribués par la société mère

Le montant total des dividendes distribués au titre de l'exercice 2022 s'élève à 7 077 millions de francs CFA, soit 130 francs CFA par action.

8.1.3 - Titres d'autocontrôle

Au 31 décembre 2022, le nombre d'actions d'autocontrôle détenues par la société AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire S.A. et ses filiales s'élève à 20 493 actions.

8.2 - Résultat par action

Le tableau ci-dessous fournit le détail des éléments utilisés pour calculer les résultats par action de base et dilué présentés au pied du compte de résultat.

(en millions de francs CFA)	2022	2021
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action - de base	16 780	16 780
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action - dilué	16 780	16 780
Nombre de titres émis	54 435 300	54 435 300
Nombre de titres d'autocontrôle	(20 493)	(20 493)
Nombre de titres en circulation	54 414 807	54 414 807
Plan d'options de souscription d'actions	0	0
Actions gratuites	0	0
Nombre de titres émis et potentiels	54 414 807	54 414 807
Nombre moyen pondéré de titres en circulation - de base	54 418 250	54 418 250
Titres potentiels dilutifs résultant de l'exercice d'options de souscription et d'actions gratuites	0	0
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels - après dilution	54 418 250	54 418 250

Note 9 - Provisions**Principes comptables**

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

Les provisions pour obligations contractuelles correspondent principalement à la remise en état des ouvrages exploités dans le cadre des contrats de concessions. Elles sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan pluriannuel de travaux révisé annuellement pour tenir compte des programmes de dépenses.

(en millions de francs CFA)	Au 31/12/2022	dont courant	dont non courant	Au 31/12/2021	dont courant	dont non courant
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	1 331	0	1 331	1 331	0	1 331
Provisions pour risques filiales	438	0	438	345	0	345
Autres provisions pour risques	12	0	12	12	0	12
Provisions pour risques et charges	1 781	0	1 781	1 687	0	1 687
Engagements envers le personnel	11 838	0	11 838	14 315	0	14 315
PROVISIONS	13 619	0	13 619	16 002	0	16 002

(1) Concerne principalement les provisions sur des litiges commerciaux comptabilisées sur AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire pour un montant de 1 296 millions de francs CFA au 31 décembre 2022 contre 1 160 millions de francs CFA au 31 décembre 2021.

Détail des variations de la période

(en millions de francs CFA)	Au 31/12/2021	Augmentations	Diminutions		Variations de périmètre	Autres mouvements	Variations de change	Au 31/12/2022
			avec utilisation	sans utilisation				
Provisions pour litiges	1 331	747	(382)	(365)		0		1 331
Provisions pour risques filiales	345	93						438
Autres provisions pour risques	12							12
Engagements envers le personnel	14 315	855	(678)			(2 654)		11 838
TOTAL	16 002	1 695	(1 060)	(365)		(2 654)		13 619

Impact (net des charges encourues) au compte de résultat en 2022 :

(en millions de francs CFA)	Dotations	Reprises sans utilisation	Impact net
Résultat opérationnel	(1 498)	1 425	(73)
Résultat financier	(198)	0	(198)
TOTAL	(1 695)	1 425	(270)

Note 10 - Charges et avantages du personnel**10.1 - Effectifs moyens****Ventilation des effectifs par secteur**

	2022	2021
Transport et Logistique	1 564	1 544
TOTAL	1 564	1 544

10.2 - Engagement de retraite et avantages assimilés**Principes comptables****Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite, ainsi que la couverture des frais médicaux accordée aux retraités de certaines filiales.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont provisionnés au bilan. Il s'agit des engagements relatifs aux gratifications liées à l'ancienneté, ainsi qu'aux mutuelles.

Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetées.

Les charges relatives à ces engagements sont comptabilisées en résultat opérationnel, à l'exception des charges d'intérêts nettes du rendement attendu des actifs qui sont constatées en résultat financier.

Régimes à prestations définies

Conformément à la norme IAS 19 révisée « Avantages au personnel », les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées. Les évaluations ont lieu chaque année pour les différents régimes.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'un passif au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme passif ou actif au bilan. Cependant, un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe, par exemple sous la forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, il n'est pas comptabilisé.

Les engagements liés aux avantages au personnel sont valorisés en utilisant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de liquidation de droit, de taux de mortalité, de taux d'inflation, puis actualisés en utilisant les taux d'intérêt des obligations privées à long terme de première catégorie. Le taux de référence utilisé pour les principaux plans est *l'iBoxx AA Corporate* à la date d'évaluation des plans.

Un coût des services passés est constaté lorsque l'entreprise adopte un régime à prestations définies ou change le niveau des prestations d'un régime existant. Le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en charge.

La charge actuarielle comptabilisée en résultat opérationnel pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime. Le coût financier net des rendements attendus des actifs est constaté en résultat financier.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Les écarts actuariels sont reconnus dans leur totalité au bilan, avec pour contrepartie les capitaux propres, à l'exception des autres avantages à long terme pour lesquels les impacts des variations sont comptabilisés en résultat.

Régimes à cotisations définies

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en frais du personnel lorsqu'elles sont encourues.

(en millions de francs CFA)	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Valeur actualisée des obligations (régimes non financés)	9 841	1 997	11 838	11 967	2 347	14 315
MONTANT NET AU BILAN DES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL	9 841	1 997	11 838	11 967	2 347	14 315

Composantes de la charge

(en millions de francs CFA)	2022			2021		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Coût des services rendus	(727)	(237)	(964)	(843)	(207)	(1 050)
Montant des gains et pertes actuariels reconnus	0	205	205	0	128	128
Effets des réductions et liquidation de plan	6	3	9	13	3	15
Charges d'intérêt	(88)	(17)	(105)	(80)	(16)	(97)
COÛTS DES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL	(809)	(46)	(855)	(911)	(92)	(1 003)

Mouvements sur le passif / actif net comptabilisés au bilan**Evolution de la provision**

(en millions de francs CFA)	Exercice 2022			Exercice 2021		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Au 1er janvier	11 967	2 347	14 315	10 998	2 255	13 253
Augmentation par résultat	833	22	855	911	92	1 003
Reprise par résultat	(346)	(332)	(678)	(500)	0	(500)
Ecarts actuariels constatés par capitaux propres	(2 581)	0	(2 581)	558	0	558
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	(32)	(40)	(72)	0	0	0
Au 31 décembre	9 841	1 997	11 838	11 967	2 347	14 315

Gains et (pertes) actuariels comptabilisés directement en capitaux propres

L'évolution des gains et pertes actuariels mentionnés dans l'état du résultat global et reconnus directement en capitaux propres est la suivante :

(en millions de francs CFA)	31/12/2022	31/12/2021
Solde d'ouverture	(7 189)	(6 631)
Gains et (pertes) actuariels reconnus au cours de la période (pour les entités contrôlées)	2 581	(558)
Solde de clôture	(4 608)	(7 189)

Hypothèses d'évaluation

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les évaluations actuarielles complètes sont réalisées chaque année au cours du dernier trimestre.

Répartition géographique des engagements en date de clôture :

Au 31 décembre 2022 (en millions de francs CFA)	Côte d'Ivoire	Total
Avantages postérieurs à l'emploi	9 841	9 841
<i>dont valeur actualisée des obligations (régimes non financés)</i>	<i>9 841</i>	<i>9 841</i>
Autres avantages à long terme	1 997	1 997
MONTANT NET AU BILAN DES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL	11 838	11 838

Le taux d'actualisation est obtenu par référence au taux de rendement des obligations privées de première catégorie (de maturité équivalente à la durée des régimes évalués).

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements, sont les suivantes :

<i>en pourcentage</i>	Zone CFA
Au 31 décembre 2022	
Taux d'actualisation	3,50%
Augmentation des salaires ⁽¹⁾	2,70%
Au 31 décembre 2021	
Taux d'actualisation	0,75%
Augmentation des salaires ⁽¹⁾	2,50%
<small>(1) Inflation comprise</small>	

Les engagements résultant de régimes à prestations définies ont été calculés sur la base des hypothèses du Groupe Bolloré et non sur la base des hypothèses locales, retenues pour le calcul des engagements en conformité avec le référentiel Syscohada révisé, en adéquation avec le référentiel IFRS sur ce sujet. La prise en compte des taux d'actualisation et de revalorisation salariale pratiquée par le Groupe a entraîné une augmentation de l'engagement de 3 869 millions de francs CFA au titre de l'exercice 2022 et une augmentation de l'engagement de 7 139 millions de francs CFA au titre de l'exercice 2021.

Au 31 décembre 2022, le montant de cette différence diminue de 3 269 millions de francs CFA.

Sensibilités

La sensibilité de l'évaluation à une variation de valeur de taux d'actualisation est la suivante :

	Evolution du taux d'actualisation (en %)		Evolution du taux d'actualisation (en millions de francs CFA)	
	de - 0,5 %	de + 0,5 %	de - 0,5 %	de + 0,5 %
Effet sur l'engagement 2022	4,26%	-3,98%	504,4	-470,9
Effet sur la charge 2023	-0,17%	0,11%	-2,0	1,2

10.3 - Rémunération des organes d'administration et de direction (Parties liées)

(en millions de francs CFA)	2022	2021
Avantages à court terme	60	60
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiement en actions	0	0

Les montants indiqués ci-dessus sont ceux versés au cours de l'exercice aux membres du Conseil d'Administration et aux mandataires sociaux.

Note 11 - Impôts

Principes comptables

Le Groupe calcule les impôts sur les résultats conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles, sauf si l'impôt différé est généré par un *goodwill* ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co-entreprises et investissements dans les succursales sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédit d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, ou s'il existe des différences temporelles passives.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

11.1 - Charge d'impôt

11.1.1 - Analyse de la charge d'impôt

	2022	2021
(en millions de francs CFA)		
Impôts courants ⁽¹⁾	(1 935)	(2 595)
Variation nette des impôts différés	879	550
Autres impôts (forfaitaire, redressements, crédit d'impôts, <i>Carry back</i>) ⁽¹⁾	(2 551)	(11)
Retenues à la source ⁽²⁾	(2 298)	(2 389)
TOTAL	(5 906)	(4 445)

(1) Concerne principalement la société AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire.

(2) Relatifs aux dividendes distribués par AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) (2 232 millions de francs CFA au 31 décembre 2022 contre 2 151 millions de francs CFA au 31 décembre 2021), par Socopao Côte d'Ivoire (141 millions de francs CFA au 31 décembre 2022 contre 13 millions de francs CFA au 31 décembre 2021)

11.1.2 - Rationalisation de la charge d'impôt

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

	2022	2021
(en millions de francs CFA)		
Résultat net consolidé	14 128	16 788
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(18 970)	(17 567)
Charge (produit) d'impôt	5 906	4 445
Résultat avant impôt	1 064	3 666
Taux d'impôt théorique de la société mère	25%	25%
PROFIT (CHARGE) THÉORIQUE D'IMPÔT	(266)	(916)
Rapprochement :		
Différences permanentes	(6 108)	(3 682)
Effet des cessions de titres non imposées au taux courant	0	0
Activation (dépréciation) de reports déficitaires et dépréciation d'impôts différés	471	156
Incidence des différentiels de taux	(3)	(3)
Autres	0	0
PRODUIT (CHARGE) RÉEL D'IMPÔT	(5 906)	(4 445)

11.2 - Impôts différés

11.2.1 - Position au bilan

	31/12/2022	31/12/2021
(en millions de francs CFA)		
Impôts différés - actif ⁽¹⁾	1 957	1 742
Impôts différés - passif	0	0
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS ⁽¹⁾	1 957	1 742

(1) Dont principalement de l'impôt différé sur les différences temporaires de AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire.

11.2.2 - Origine des impôts différés actifs et passifs

	31/12/2022	31/12/2021
(en millions de francs CFA)		
Provisions retraites et autres avantages au personnel	2 899	3 425
Réévaluation des immobilisations	(4 063)	(4 263)
Différences temporaires sociales	1 948	1 949
Autres	1 173	631
ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	1 957	1 742

11.2.3 - Évolution de la position nette en 2022

	Impôts différés nets
(en millions de francs CFA)	
31 décembre 2021	1 742
Impôts différés comptabilisés par résultat	879
Impôts différés comptabilisés directement en autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	(646)
Variations de périmètre	0
Autres mouvements	(18)
31 décembre 2022	1 957

(1) La variation nette correspond à l'impôt différé relatif aux pertes et gains actuariels des engagements envers le personnel.

Impôts différés actifs non reconnus au titre des déficits reportables et des crédits d'impôt

(en millions de francs CFA)	31/12/2022	31/12/2021
Déficits reportables	0	0
Amortissements réputés différés	0	7
TOTAL	0	7

11.3 - Impôts courants**11.3.1 - Actif**

(en millions de francs CFA)	2022			2021		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Impôts courants - actif ⁽¹⁾	0	0	0	6	0	6
TOTAL	0	0	0	6	0	6

(1) Concerne uniquement la créance d'impôt comptabilisé dans les comptes de la Société Togolaise de Consignation Maritime.

11.3.2 - Passif

(en millions de francs CFA)	Au	Variations de	Variations	Autres	Au
	31/12/2021	périmètre	nettes	mouvements	31/12/2022
Impôts courants - passif	5 098	0	(775)	2	4 325
TOTAL	5 098	0	(775)	2	4 325

Note 12 - Transactions avec les parties liées

Le Groupe a conclu diverses transactions avec des sociétés liées dans le cadre normal de ses activités. Ces transactions sont réalisées aux conditions de marché.

Elles comprennent principalement les relations de nature commerciale ou financière entre Le Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire et ses filiales, notamment les opérations de centralisation de trésorerie et les entités sous contrôle commun du Groupe Bolloré, non consolidées dans le Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire, ainsi que les holdings de contrôle du Groupe.

(en millions de francs CFA)	2022	2021
Chiffre d'affaires		
- entités non consolidées du Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire ⁽¹⁾	17 067	26 062
- entités mises en équivalence	16 334	9 911
- membres du Conseil d'administration	0	0
Achats et charges externes		
- entités non consolidées du Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire ⁽¹⁾	(5 818)	(5 776)
- membres du Conseil d'administration	0	0
Autres produits et charges financiers		
- entités non consolidées du Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire ⁽¹⁾	328	401
- entités mises en équivalence	0	(736)
- membres du Conseil d'administration	0	0

(en millions de francs CFA)	31/12/2022	31/12/2021
Créances liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
- entités non consolidées du Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire ⁽²⁾	0	5 425
- entités mises en équivalence	2 263	596
- membres du Conseil d'administration	0	0
Provisions pour créances douteuses	0	0
Dettes liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
- entités non consolidées du Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire ⁽²⁾		4 140
- entités mises en équivalence	2 124	1 874
- membres du Conseil d'administration	0	0
Coût net du financement		
Comptes courants et conventions de trésorerie actif		
- entités non consolidées du Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire ⁽²⁾	36 573	47 411
- membres du Conseil d'administration	0	0

(1) Entités sous contrôle commun du Groupe Bolloré, non consolidées dans le Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire, ainsi que les holdings de contrôle du Groupe.

(2) Entités sous contrôle commun du Groupe MSC, non consolidées dans le Groupe AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire, ainsi que les holdings de contrôle du Groupe.

Note 13 - Événements postérieurs à la clôture

A la suite de la cession des activités logistiques africaines du Groupe Bolloré au Groupe MSC, Bolloré Africa Logistics a procédé au dévoilement de notre nouvelle marque AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL), le jeudi 30 mars 2023 dont vous pouvez apercevoir le logo ici-bas.



Note 14 - Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux

Montant des honoraires par réseau

(En millions de francs CFA)	Total 2022	ECR International			
		Commissaire aux comptes		Réseau	
		Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
Certification des comptes individuels et consolidés					
AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire S.A.	137,6	137,6	92%	n/a	
Filiales intégrées globalement	11,9	11,9	8%		
Sous-total	149,5	149,5	100%		
Services autres que la certification des comptes					
AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire S.A.	4 967,8	4967,8		n/a	
Filiales intégrées globalement	69,2	69,2			
Sous-total	5 037,0	5 037,0			
TOTAL HONORAIRES	5 186,5	5 186,5			

n/a : non applicable

Note 15 - Liste des sociétés consolidées

I. PAR INTEGRATION GLOBALE

Libellé	Siège	% intérêt 2022	% intérêt 2021	SIREN / Pays / Territoire
AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Côte d'Ivoire	Abidjan	Mère	Mère	Côte d'Ivoire
Société d'Exploitation du Parc à Bois d'Abidjan - SEPBA	Abidjan	94,78	94,78	Côte d'Ivoire
Société Togolaise de Consignation Maritime	Lomé	99,91	99,91	Togo
Socopao Côte d'Ivoire	Abidjan	99,98	99,98	Côte d'Ivoire
GIE Gemaci	Abidjan	74,92	0,00	Côte d'Ivoire

II. PAR MISE EN EQUIVALENCE

Libellé	Siège	% intérêt 2021	% intérêt 2020	SIREN / Pays / Territoire
Abidjan Terminal	Abidjan	30,00	30,00	Côte d'Ivoire
African Investment Company	Luxembourg	26,22	26,22	Grand-Duché de Luxembourg
AFRICA GLOBAL LOGISTICS (AGL) Niger	Niamey	24,99	24,99	Niger

Grimaldi Côte d'Ivoire	Abidjan	30,00	30,00	Côte d'Ivoire
Pacoci	Abidjan	49,90	49,90	Côte d'Ivoire
Terminal Roulier d'Abidjan - TERRA	Abidjan	25,00	25,00	Côte d'Ivoire

NA: Non applicable.

Note 16 - Liste des sociétés dont la date de clôture est différente du 31 Décembre

Néant.



KPMG Côte d'Ivoire
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 27 20 22 57 53
Fax : 27 20 21 42 97

ECR International
8^é étage, Immeuble Ollo
Avenue Franchet d'Esperey, Plateau
Téléphone: 27 20 27 18 72

Africa Global Logistics Côte d'Ivoire S.A. (AGL CI S.A.)

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022
Africa Global Logistics Côte d'Ivoire (AGL CI) S.A.
Treichville, Avenue Christiani
01 BP 1727 Abidjan 01
Ce rapport contient 7 pages hors annexes



KPMG Côte d'Ivoire
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble
Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 27 20 22 57 53
Fax : 27 20 21 42 97

ECR International
8^é étage, Immeuble Ollo
Avenue Franchet d'Esperey, Plateau
Téléphone : 27 20 27 18 72
01 BP 4050 Abidjan 01

Africa Global Logistics Côte d'Ivoire (AGL CI) S.A.

Siège social : Treichville, Avenue Christiani
01 BP 1727 Abidjan 01
Capital social en FCFA : 10 887 060 000
Côte d'Ivoire

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société Africa Global Logistics Côte d'Ivoire S.A

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, sur :

- l'audit des états financiers consolidés de la société Africa Global Logistics Côte d'Ivoire S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

1 Audit des états financiers consolidés

Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Africa Global Logistics Côte d'Ivoire S.A., comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2022, le compte de résultat consolidé, le tableau de flux de trésorerie consolidés, l'état de variation des capitaux propres ainsi que les notes aux états financiers.

A notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupe à la fin de cet exercice conformément aux normes IFRS telles qu'édictées par l'International Accounting Standard Board (IASB).



Fondement de l'opinion avec réserves

1. Traitement comptable des instruments financiers

Au 31 décembre 2022, la société n'a pas appliqué les normes IFRS 9 et 7 portant sur la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers ainsi que les informations à donner en annexes. En l'absence de cette application, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la correcte évaluation des instruments financiers.

2. Informations en annexes aux états financiers consolidés

Contrairement aux dispositions des normes IFRS, les notes annexes présentent les anomalies suivantes :

- La note relative au chiffre d'affaires (note 4.1) ne présente pas de manière détaillée la nature des services rendus, les modalités de reconnaissance du revenu par service rendu, leurs montants comme exigé par la norme IFRS 15 ;
- La note relative aux secteurs opérationnels (note 4.2) ne présente pas les informations financières et les informations descriptives des secteurs opérationnels (ex : types de produits et services, informations sur les pertes et profits, actifs et passifs des différents secteurs opérationnels...) conformément à la norme IFRS 8.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Observations

Nous attirons votre attention sur la note 3 aux états financiers consolidés qui indique que certaines entités ont été exclues du périmètre de consolidation en raison de leur faible importance par rapport aux états financiers consolidés. Pour rappel, les normes IFRS n'admettent pas l'importance significative comme critère d'exclusion du périmètre de consolidation.

Les entités du groupe AGL concernées par cette exclusion sont les suivantes :

FILIALES	POURCENTAGE DE CONTRÔLE		
	Direct	Indirect	TOTAL
SOAAT	100,00%		100,00%
SFV	47,27%		47,27%
SUV		99,998%	99,998%
SCIEC	50,00%		50,00%
SCANSHIP CI	99,86%	0,02%	99,88%
SOCOPAO BENIN	0,04%	99,70%	99,74%
STST	50,01%		50,01%
SOGEF	44,91%		44,91%

Points clés de l'audit

Nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

- **Comptabilisation du chiffre d'affaires**

Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'élève à 88 451 millions FCFA et représente 81 % du total des produits des activités ordinaires de l'exercice 2022.

Le chiffre d'affaires provient d'activités diverses et variées : consignation, manutention, transit maritime, transport aérien/express, transport ferroviaire, agence de voyage, location immobilière et autres. Cette situation nécessite un niveau de contrôle interne approprié afin de s'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude de la facturation.



En outre, considérant que le chiffre d'affaires constitue un indicateur de performance clé, il existe un risque d'anticipation dans la comptabilisation des revenus.

Notre audit a, de manière spécifique, consisté à réaliser les diligences suivantes :

- vérifier l'efficacité opérationnelle des contrôles portant sur la facturation et la comptabilisation du chiffre d'affaires ;
- examiner le caractère approprié des incoterms retenus pour la comptabilisation du chiffre d'affaires de chaque activité ;
- rapprocher les données de gestion avec celles comptabilisées ;
- analyser l'évolution du chiffre d'affaires par activité à partir de notre compréhension de chaque métier ;
- Vérifier des transactions réalisées avant et après la date de clôture afin de déterminer si les revenus ont été enregistrés dans la bonne période.

- **Evaluation des débours**

Au 31 décembre 2022, le compte débours présente un solde créditeur de 11 734 millions FCFA. Ce montant représente 8 % du total bilan inscrit dans les états financiers clos à cette date.

Les débours résultent de milliers de commandes clients en cours de traitement. Ils font l'objet d'une analyse mensuelle par les services financiers de la société. Cependant, au regard du risque d'erreur découlant du volume élevé de transactions à analyser et du fait de l'incidence de leur apurement sur le compte d'exploitation, le contrôle des débours requiert une attention particulière.

Notre audit a, de manière spécifique, consisté à réaliser les diligences suivantes :

- vérifier l'efficacité opérationnelle des contrôles portant sur l'enregistrement des débours ;
- rapprocher les données de gestion avec celles comptabilisées ;
- analyser les pièces justificatives des charges et produits d'exploitation résultant de l'apurement des débours ;
- vérifier le correct traitement des soldes débours à forte antériorité.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux états financiers consolidés

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS telles qu'édictées par l'International Accounting Standard Board (IASB), ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états



financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du groupe.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers consolidés sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

2 Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion consolidé. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant,



à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers consolidés, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.


Outre l'incidence des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », nous vous signalons qu'à la date de ce rapport nous n'avons pas obtenu le rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes consolidés de la société. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers consolidés comme le prévoit la loi.

Abidjan, le 21 septembre 2023

KPMG Côte d'Ivoire

ECR International


Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Président Directeur Général


Georges Henri Aïé
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Annexe 1 portant responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes.



Africa Global Logistics Côte d'Ivoire (AGL CI) S.A.
*Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers
consolidés*
Exercice clos le 31 décembre 2022

ECR International

Annexe 2
Etats financiers consolidés
clos le 31 décembre 2022